

Sujet : Liberté d'accès

De : > tonymadre (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 22:44

Pour : <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonsoir,

j'aimerais manifester mon souhait de créer et maintenir le chemin du littoral à Sainte Luce. Cette voie d'accès doit être accessible en tous temps à toutes et tous, du bourg de Sainte Luce jusqu'à l'anse Mabouya sans entraves.

Cordialement,

Tony Madré.

Envoyé depuis Yahoo Mail pour iPhone

Sujet : Avis - Enquête publique le chemin du littoral de Sainte-Luce

De : > cyndelepajoul (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 23:10

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous contacte, car étant Martiniquaise, habitant en Martinique, soucieuse de mon île et de l'environnement. J'ai pris connaissance de l'enquête publique concernant le chemin littoral de Sainte-Luce ainsi que du dossier.

Je tiens à mettre en lumière l'importance du respect du littoral et de sa conservation. En effet, la conservation du littoral est indispensable pour plusieurs raisons :

1. Le respect de la biodiversité
2. Le respect des espèces vivants dans leurs habitats naturels - conserver la faune et la flore
3. Limiter et protéger contre l'érosion
4. La libre circulation des piétons
5. La valorisation de l'île
6. La préservation de la nature et de l'environnement
7. La préservation des paysages et des rivages maritimes
8. Le respect de la loi littoral du 3 janvier 1986, n°86-2 qui a pour objectif d'encadrer l'aménagement du littoral, de le protéger, de le mettre en valeur ainsi que protéger le patrimoine naturel, la biodiversité et les équilibres biologiques.

Or, il est avéré qu'il se trouve des constructions faites sur le littoral de la commune de Ste Luce qui ne respecte en rien la loi du littoral du 3 janvier 1986 et de ce fait illégal.

Soucieuse de l'environnement, je trouve cela inadmissible, irrespectueux ainsi qu'irresponsable envers la nature ainsi qu'envers les habitants, les touristes de ne pouvoir se promener en toute liberté. Rappelant que la plage est publique, et de ce fait un bien commun appartenant à tous.

De plus, je trouve cela contradictoire au vu des ambitions de la commune de Sainte-Luce qui vise la préservation de l'environnement dont le L'Aire Marine Gérée qui fait partie des grands projets et qui a pour but « d'œuvrer pour la protection du littoral, et le repeuplement des fonds marins. En développant la culture de coraux, la municipalité à la volonté de restaurer la ressource halieutique en attirant notamment des espèces de poissons qui ont désertés nos côtes. Les récifs coralliens, les herbiers et les mangroves qui bordent le littoral de la Martinique, contribuent chaque année à hauteur de 169 millions d'euros à l'économie locale.

Outre la valeur des activités de loisirs, comme la plongée ou les excursions en mer, s'ajoute toute la valeur générée indirectement par l'attractivité des sites naturels marins emblématiques de la Martinique, comme les cayes de Sainte-Luce. De plus, les récifs et leurs écosystèmes associés assurent un service de protection des côtes contre l'érosion. Ils réduisent la force des vagues et du vent en absorbant efficacement une part de leur énergie. Ils limitent ainsi les dégâts dans les zones protégées. »

Ainsi vous reconnaissez l'importance du respect du littoral pour l'environnement et l'écosystème.

Voulant aussi développer l'attrait touristique, à savoir que ce qui attirent les touristes en Martinique c'est avant tout nos paysages naturels/sauvages, non touché par l'homme et nos plages incomparables aux autres.

Alors pour un touriste souhaitant découvrir les plages Martiniquaise et se voyant limiter, je ne pense pas qu'il conseillera d'une part la plage où il/elle s'est rendu(e), la commune ou d'une façon globale la Martinique. Puisqu'il n'aura pas pu profiter et découvrir l'île comme souhaité ou pu voir dans la campagne de tourisme de la Martinique. Ce qui est la meilleure façon de diminuer le nombre touristes et donc l'économie touristique local.

La protection de l'environnement est l'affaire de tous et il est du devoir de chacun de le respecter ainsi que de veiller à sa sauvegarde.

J'espère pouvoir compter sur votre bon sens, votre honnêteté ainsi que votre intervention pour résoudre ce problème écologique et sociétal.

Sujet : Avis défavorable

De : > cleon.karene (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 22:51

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable au projet de modification de servitude passage des piétons du littoral de sainte Luce

Y être favorable c'est cautionner le deux poids deux mesures de la loi.

Y être favorable c'est être complice d'une détérioration, d'une agression du littoral.

Y être favorable c'est être complice de la destruction du littoral et de la faune qui s'y abrite.

Je donne donc un avis défavorable à ce projet de modification de servitude passage des piétons du littoral de sainte Luce.

Cordialement.

CLEON Karene

Envoyé de mon iPhone

Sujet : Occupation du littoral

De : > brivalmatis (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 23:38

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'aimerais vous faire part de mon avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

De : > avainqueur.perso (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 23:44

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Ça prend même pas 3 minutes. Pour moi c'est fait. Je vous invite à le faire aussi :

Par mail à

enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Donner un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Envoyé de mon iPhone

Sujet : Avis sur le projet de sentier du littoral Sainte- Luce

De : > juliajoseph436 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 23:48

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je tiens à partager mon avis sur le projet de sentier du littoral à sainte-luce Martinique 972. Tout d'abord, je suis stupéfaite de constater qu'il y a un débat à ce sujet.

Sachez que je suis totalement contre ce projet , entièrement défavorable à tout type de projets similaires en Martinique.

La Martinique est une île riche par sa faune et par sa flore, les paysages sont magnifiques ce qui explique le tourisme très présent sur l'île.

Il faut préserver la nature qui plait tant et lui laisser la possibilité de vivre le long du littoral de la même façon il faut continuer de permettre aux gens de se déplacer librement comme la loi française le permet. Pour rappel la loi interdit toute construction et installation nouvelle à moins de 100 mètres du rivage en dehors des zones urbanisées.

Ne cédez pas aux comportements individualistes qui veulent privatiser des passages dans le but de leur confort personnel.

Nous avons tous la responsabilité de prendre soin de la nature qui nous entoure.

Aussi, les martiniquais doivent pouvoir en tout temps jouir de l'accès à ce littoral. Créer des accès aux vagues en provenance d'une habitation est totalement illégal. Nous ne devons en aucun cas créer un précédent.

Agissez en tant qu'État responsable et ne permettez pas cette ineptie.

Une amoureuse de la Martinique et une respectueuse de la nature !

Sujet : Projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

De : > sarah.cabas (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 23:49

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Par ce présent email, je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Celui-ci, ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Merci de prendre en compte cet avis.

Cordialement.

Sarah Cabas

Sujet : Projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce. Annule et remplace le mail précédent

De : > avainqueur.perso (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 23:51

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Le projet de modification des servitudes ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m d'une part.

Et d'autre part, la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Par conséquent, je donne un avis défavorable au projet.

Pour faire valoir ce que de doit.

Arlette Sulpice Vainqueur

Sujet : Passage piéton sur le littoral de Ste Luce

De : > rodride.rose (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 23:53

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

De : > leodanger91 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 22:42

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Aucun lieu doit nous être interdit sur le littoral

Sujet : Avis défavorable au projet de modification de servitude de passage des piétons sur le littoral de Ste Luce

De : > lainko (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 22:16

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange